

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE**

Objet : Arrêté portant autorisation de stationnement N°1

Le Maire de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2212-1 et L.2213-2 ;
- Vu le code de la route ;
- Vu le code des transports ;
- Vu la loi n° 2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;
- Vu le décret n° 2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes ;
- Vu la demande en date du 01 juin 2022 de la SARL TAXIS DU SUD DE L' AISNE FAVIER ;
- Considérant qu'il importe dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité publique de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules de louage dans la commune de NOGENT-L'ARTAUD :

ARRETE

Article 1 : L'arrêté portant autorisation de stationnement n°1 des taxis de la SARL TAXIS DU SUD DE L' AISNE FAVIER en date du 21 juillet 2017 (pour le véhicule Peugeot 308SW immatriculé DW 054 HR) est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 2 : La SARL TAXIS DU SUD DE L' AISNE FAVIER, ayant son siège social 45 Place Delahaye à Charly-Sur-Marne (Aisne) **EST AUTORISEE A STATIONNER** sur la voie publique de la commune de NOGENT-L'ARTAUD (02) aux emplacements prévus à cet effet, à compter du 08 juin 2022, le taxi suivant :

- **FORD Kuga immatriculé GG 625 NA**

Article 3 : Cette autorisation lui est accordée sous les réserves suivantes :
1°/ Le conducteur du taxi, salarié de la SARL TAXIS DU SUD DE L' AISNE FAVIER, devra se soumettre aux injonctions qui pourront lui être faites par les services de police ;
2°/ La société ainsi que le conducteur du taxi seront tenus de se conformer strictement aux prescriptions des textes susvisés ainsi que des arrêtés préfectoraux ou municipaux.

Article 4 : Le Commandant de la brigade de gendarmerie et le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
Ampliation sera transmise à Monsieur le Directeur de la SARL TAXIS DU SUD DE L' AISNE FAVIER.

Fait à NOGENT-L'ARTAUD, le 01 juin 2022



Le Maire,
Le Conseiller Départemental,

Dominique DUCLOS